

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1030, rue Beaubien Est
 Bureau 103
 Montréal, Québec
 H2S 1T4
 514 380-8916
 secretariat@irec.net
 www.irec.net

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Amélioration du RRQ/RPC

Pour éclairer le débat sur les régimes publics de retraite

Montréal, 16 mai 2016. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et l'Observatoire de la retraite publie aujourd'hui deux documents analysant les scénarios d'amélioration des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, ainsi que les enjeux qu'ils soulèvent. Ces documents exposent les six principales propositions d'amélioration qui sont actuellement sur la table et soulignent la portée et les limites de chacune d'elle. Alors qu'un consensus se dessine au Québec et au Canada autour de la nécessité d'améliorer la protection financière des personnes retraitées par une bonification des régimes publics, les modalités de cette bonification demeurent peu connues. « Le diable est dans les détails. L'analyse rigoureuse des propositions sur la table montre que certaines sont plus structurantes sur le plan de la sécurité financière à la retraite », a mentionné l'économiste Ruth Rose, auteure de ces documents.

Les six propositions étudiées sont : 1) celle du Congrès du travail du Canada (CTC) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui propose d'accroître le taux de remplacement du revenu d'avant la retraite de 25 % à 50 % ; 2) le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) qui propose un taux de remplacement de 40 % pour les salaires inférieurs au salaire industriel moyen (SIM) et de 15 % en haut de ce seuil ; 3) l'option qui propose un taux de remplacement de 35 % et qui semble avoir été favorisée par la table des ministres des Finances du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à une réunion de 2013 ; 4) une formule qui remplacerait 40 % du revenu avant la retraite incluant les gains supérieurs au SIM ; 5) la proposition tirée de la plate-forme électorale du Parti libéral qui remplacerait 50 % des gains sur les revenus se situant entre 30 000 \$ et 80 000 \$; 6) la proposition de Michael Wolfson, ancien statisticien de Statistique Canada, qui propose un taux de remplacement de 40 % sur les revenus se situant entre 27 450 \$ et 109 800 \$.

Bien couvrir la classe moyenne

Sans prendre le parti d'aucune des propositions analysées, Ruth Rose émet cinq propositions afin d'assurer qu'une telle réforme couvrirait la classe moyenne de façon adéquate. Elle souhaite que ces questions soient au centre des discussions qui se tiendront en juin entre les ministres des Finances du Canada et des provinces :

1) Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rente du Québec doivent remplacer au moins 40 % du revenu d'avant la retraite ; 2) Le maximum des gains admissibles doit être haussé et fixé quelque part entre 69 900 \$ et 150 % du salaire industriel moyen, soit 82 350 \$ en 2016 ; 3) Une hausse de l'exemption de 3 500 \$ à 7 000 \$ serait viable financièrement et faciliterait l'implantation de la réforme pour les salariés à faible revenu et leurs employeurs. Une exemption de 15 000 \$ pour les fins de la cotisation, mais pas pour la détermination de la rente, pourrait avoir des effets redistributifs intéressants, mais exige que le gouvernement fédéral assume une partie du coût de la rente minimum qui en découlerait, tout en économisant au chapitre du Supplément de revenu garanti ; 4) L'exclusion des personnes déjà couvertes par un régime complémentaire comparable n'a pas sa raison d'être. La coordination de ces régimes avec un régime public bonifié permettrait de diminuer le risque des déficits et d'ainsi réduire l'exposition des employeurs à la volatilité des cotisations patronales résultant des fluctuations des marchés financiers ; 5) Si l'on veut aider les prochaines cohortes de retraités, il faut envisager une entrée en vigueur des réformes sur une période plus courte que 40 ans. Alors, il faudrait discuter de la taille de la réserve souhaitée et du taux de cotisation afin de bien répartir les coûts des régimes publics entre les différentes générations.

L'auteure et économiste a précisé que son travail porte sur l'évaluation des six options en fonction de la seule rente de retraite. « Or, le RPC/RRQ offre également des rentes d'invalidité, de conjoint survivant, d'orphelin, et d'enfant d'une personne invalide ainsi que des prestations de décès. Dans les analyses et discussions orchestrées par la table des ministres des Finances, ces éléments doivent aussi être traités », a-t-elle conclu.

Il est possible de télécharger le dossier de l'Observatoire de la retraite **L'amélioration des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec** ainsi que la brochure sur le même sujet sur le site de l'IRÉC au www.irec.net ou sur le site de l'Observatoire au www.observatoireretraite.ca